

Prise de position : Promotion et reconnaissance du bénévolat (PRB)

1. Arrière-plan/Situation de départ

Un tiers des Suisses et des Suissesses âgés entre 15-24 ans s'engage bénévolement, et cela à raison de cinq heures hebdomadaires en moyenne. Un cinquième des jeunes est engagé dans une association ou dans une organisation¹. Par leur engagement, ils acquièrent des compétences dans des domaines tels que, notamment, la gestion de projet, l'aptitude à diriger, la levée de fonds, la gestion de conflits, etc. – compétences qu'ils apportent par la suite dans la vie professionnelle, respectivement qui peuvent leur faciliter l'accès au marché du travail.

Cependant, le bénévolat est également très important du point de vue de la société. Ainsi, il fournit un apport significatif aux soins pour les personnes âgées, à une offre variée de loisirs pour tous, aux mesures de protection de la nature, etc. Il facilite aussi l'implication des jeunes dans la société et leur permet de profiter de leur temps libre avec de nouvelles connaissances.

C'est pour cela que la revendication de la PRB en tant que point d'ancrage important de la formation non-formelle² est importante pour le CSAJ et ses organisations membres et représente une tâche essentielle et une préoccupation centrale. Ainsi, le CSAJ a aussi participé à l'introduction du congé jeunesse en 1991 et a soutenu l'apparition du dossier bénévolat suisse en 2001, année du bénévolat pour l'ONU. En outre, le CSAJ collabore avec diverses organisations, en particulier avec forum bénévolat.ch, afin de mieux utiliser les synergies dans ce domaine.

Le nombre de jeunes gens engagés de manière bénévole a reculé de 37,8% (en 1997) à 31,6% (en 2007)³. De plus, les jeunes socialement défavorisés, tels que par exemple les jeunes touchés par la migration, sont nettement sous-représentés au sein du bénévolat organisé. Il faut aussi relever que l'intérêt pour des projets particuliers a augmenté au détriment de l'engagement à long terme.

Pour ces raisons, le CSAJ et ses organisations membres souhaitent exploiter activement l'année européenne de l'engagement bénévole (2011), afin de promouvoir le bénévolat et sa reconnaissance dans la formation, dans la politique, dans l'économie et auprès du public.

2. Position

- a) Le CSAJ et ses organisations membres demandent que soient reconnues les compétences acquises dans le cadre d'activités bénévoles par les acteurs sociaux, en particulier économiques.
- b) Le CSAJ et ses organisations membres accordent de l'importance au bénévolat, en particulier dans les organisations de jeunesse ainsi qu'à son accessibilité à l'ensemble des couches sociales (également aux jeunes socialement défavorisés). C'est pourquoi le CSAJ demande la promotion du bénévolat dans tous les milieux sociaux et par tous les acteurs politiques, économiques et actifs dans la formation.
- c) A cet égard, la collaboration entre les institutions de la formation formelle (l'école) et les associations de jeunesse en tant qu'entités qui participent à la formation non-formelle et informelle joue

¹ Münzel Guido, Studie zum Bericht zur Freiwilligenarbeit in der Schweiz, rapport d'experts sur mandat de l'Office fédéral de la statistique, Neuchâtel 2004.

² La formation non formelle est certes organisée, mais elle est facultative et possède une large palette d'offres (formation dans le cadre d'organisation de jeunesse, d'associations, d'écoles de musique, etc.). Contrairement à l'éducation formelle – dispensée par les écoles – et l'éducation informelle qui comprend la formation acquise dans sa famille ou dans des groupes de pairs.

³ <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/de/index/themen/20/04/blank/key/freiwilligen-arbeit/ueberblick.Document.21747.xls>
(consulté en août 2010)

un rôle important. Le CSAJ et ses organisations membres demandent une collaboration systématique des acteurs/-trices de la formation formelle et non-formelle – comprise comme une formation globale des enfants et des jeunes.

- d) Le CSAJ et ses organisations membres demandent une collaboration entre les acteurs /-trices de la PRB (tels que, p.ex., les associations sportives, musicales, en faveur des personnes âgées ou actives dans le domaine de l'environnement, etc.) et s'engagent en faveur de cette collaboration.
- e) Le CSAJ et ses organisations membres demandent une recherche plus approfondie quant à l'acquisition de compétences dans le bénévolat.
- f) Le CSAJ et ses organisations membres s'engagent à promouvoir le congé jeunesse (Art. 329e CO) et revendiquent qu'il donne droit au paiement du salaire.

3. Argumentation

- a) Il est incontestable que des compétences sont acquises dans le cadre d'activités bénévoles⁴. Toutefois, le public ne sait pas de quelles compétences il s'agit exactement. Cette question n'a pas non plus été étudiée dans sa totalité. Or, tout particulièrement lors de l'entrée dans la vie active des jeunes gens, ces compétences pourraient jouer un rôle important. Afin que cet aspect puisse devenir un avantage effectif sur le marché du travail pour les jeunes qui s'engagent, il convient d'élaborer les instruments et les méthodes pour prouver et documenter l'acquisition de compétences ainsi que de promouvoir activement leur reconnaissance par l'économie. Sur ce point, le dossier bénévolat occupe la première place en tant que seul instrument disponible.
La PRB est la condition de la pérennité des associations de jeunesse. C'est pourquoi une bonne estime du bénévolat ainsi qu'une approche professionnelle de cette problématique renforcent les associations de jeunesse. Il faut que le CSAJ et ses organisations membres entreprennent des pas en direction d'une gestion exemplaire du bénévolat (p.ex., l'émission d'un dossier bénévolat, la preuve de la PRB dans les rapports annuels, la reconnaissance et les remerciements à l'interne, etc.).
- b) Le système éducatif joue un rôle important dans la promotion du bénévolat. Ainsi, les associations de jeunesse sont dépendantes, p.ex., de l'octroi de congés-jeunesse par les hautes écoles pour trouver suffisamment de moniteurs pour leurs cours de formation ou leurs camps de vacances. En outre, grâce à une collaboration de acteurs/-trices de la formation formelle, informelle et non-formelle, on promeut une formation globale et des synergies peuvent être exploitées. L'acquisition de compétences rendue possible par la PRB ne peut pas demeurer fermée à une quelconque couche sociale (principe de l'égalité des chances). Les associations de jeunesse dépendent d'une participation d'enfants et de jeunes issus de toutes les couches de la population.
- c) Le CSAJ collabore au projet « formation globale » et fournit, par le biais de son propre réseau, un apport à la mise en réseau des acteurs/-trices. Avec ce projet, une collaboration des acteurs/-trices de l'éducation formelle, non-formelle et informelle doit être obtenue pour que l'acquis des compétences soit mutuellement reconnu.
- d) Le lobbying en faveur de la reconnaissance et de la promotion du bénévolat est renforcé par l'utilisation de synergies entre les différent-e-s acteurs/-trices.
- e) Afin de prouver les compétences acquises par le biais de la PRB, le CSAJ, en commun avec les représentant-e-s de l'animation jeunesse en milieu ouvert (p.ex. l'AFAJ), vise une collaboration avec des institutions de recherche (le « Zentrum für Organisation und Arbeitswissenschaft » de l'EPF de Zurich, les hautes écoles spécialisées, etc.).

Approuvé par l'assemblée des délégué-e-s le 26.3.2011

⁴ P.ex., Düx, W. et al (2008): Kompetenzerwerb im freiwilligen Engagement – eine empirische Studie zum informellen Lernen im Jugendalter; Wiesbaden.